



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, DURAND Sylvie, NADALI Florent Désiré, GUIBERT Nadège, CLEMENT Laura, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël.

Absents excusés : Christina CABANETOS, Jacques BONHOMMET (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Sylvie BOUDIER, Jocelyne MANCEL.

Absents : Nicolas AOUSTIN, Richard RICOU.

Secrétaire de séance : Florent Désiré NADALI

Date de la convocation : 27 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 18 (17+1)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 9 septembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 9 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Avant-projet Sommaire - Approbation

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 juin 2021, le Conseil Municipal a validé l'esquisse version V3 du projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes comprenant deux niveaux de vestiaires, des tribunes en béton préfabriqué et la couverture de l'ensemble (bâtiment + tribunes) estimée à un montant de 800 000 € HT.

L'Avant-Projet Sommaire a été présenté par Monsieur Mainchain, Architecte de l'Agence GREGOIRE, au comité de pilotage de suivi du projet le 29 septembre 2021.

Monsieur Pierre-Pascal BIGOT, Adjoint aux Sports, présente l'avant-projet et rend compte des observations et demandes de modifications formulées par les membres du COPIL.

Il s'agit d'un projet d'envergure avec la construction de deux niveaux entre les deux terrains de football comprenant 6 vestiaires, sanitaires, local arbitre, infirmerie, rangements, WC publics mixtes et tribunes couvertes d'une capacité de 154 places.

L'estimation sommaire du projet au stade APS s'élève à 865 200,00 € H.T. auquel s'ajouté le coût de l'installation des panneaux photovoltaïques, soit un montant global de 937 200,00 € HT. La majoration provient des éléments suivants :

- Installation photovoltaïque pour un coût de 72 000 € HT compensé par la revente totale de la production d'électricité,
- Plus-value sur le raccordement aux réseaux avec notamment l'installation d'une pompe de relevage pour le réseau eaux usées du rez-de-chaussée,
- Augmentation du coût des matières premières.

Considérant que l'avant-projet sommaire est conforme aux orientations du programme de l'opération,
Considérant que le projet a été soumis à l'avis du COPIL qui s'est réuni le 29 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avant-projet sommaire du projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes,
- D'autoriser Madame le Maire à poursuivre les études de projet.

3 – Projet de réhabilitation de l'ancienne poste – Mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage par le CAUE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le réaménagement du site de l'ancienne poste est inscrit dans le Plan pluriannuel des investissements programmés sur le mandat 2020-2026.

Elle précise que ce bâtiment est répertorié au Plan Local d'Urbanisme comme édifice remarquable à préserver. Ce site a également été ciblé comme futur tiers-lieux dans le cadre de l'étude menée par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et également identifié comme secteur stratégique à vocation tertiaire et/ou associative dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la CCVHA.

La commune souhaite engager la réflexion sur la réaffectation de ce bâtiment sur deux fonctions :

- Espace de coworking en rez-de -chaussée,
- Espaces partagés pour les associations (activités administratives et salles de réunion) à l'étage liés aux besoins plus spécifiques des associations locales.

A ce titre, Madame le Maire propose de solliciter l'accompagnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une mission d'« Accompagnement de la Maîtrise d'ouvrage » .

La mission confiée au CAUE sera conduite selon les éléments de méthode suivants :

Phase d'étude de faisabilité :

- **État des lieux et diagnostic** sur l'équipement actuel (accessibilité, confort thermique et acoustique, fonctionnalité et facilité d'usage, pertinence de l'organisation actuelle, qualité des lieux...);
- **Recueil des besoins spécifiques** liés au fonctionnement et à l'utilisation futurs des lieux (espace de coworking, activités associatives);
- Présentation et/ou visites d'opérations de références ;
- **Établissement de scénarios de faisabilité** visant à aboutir à une première orientation programmatique pour l'amélioration fonctionnelle et architecturale du site à destination des futurs usages définis ; ces scénarios pourront supposer, en cas de besoin, des projets d'extension du bâtiment existant et la démolition du volume en RDC sur la façade sud ;
- **Estimation financière sommaire** des scénarios.

Madame le Maire présente la convention à intervenir entre le CAUE et la commune de Bécon les Granits fixant les moyens mis à disposition par chacune des parties pour la réalisation de la mission d'accompagnement.

Le coût prévisionnel de la mission a été estimé à 8 000 €. La contribution sollicitée auprès de la commune correspond à 75 % de cette somme, soit un montant de 6 000 €.

Vu le projet de convention N°20.21 prévoyant la mise en œuvre de la mission d'accompagnement de la Maitrise d'ouvrage » à passer avec le CAUE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

d'approuver les termes de la convention N°20.21 prévoyant la mise en œuvre de la mission d'accompagnement de la Maitrise d'ouvrage » à passer avec le CAUE,

de donner son accord sur la contribution à verser au CAUE au titre de cette mission d'un montant de 6 000 €,

d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

4 – SIÉML – Versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIÉML approuvé par le comité syndical du 17 décembre 2019,

Madame Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour les opérations de dépannages sur le réseau d'éclairage public suivantes (réalisées entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021) :

N°opération	Date et lieu d'intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP026-20-121	Avenue des Brunets – 01/10/2020	704,12 €	75 %	528,09 €
EP026-20-127	Impasse du vieux chêne – 23/12/2020	211,45 €	75 %	158,59 €
EP026-21-133	Panne de secteur – 17/08/2021	355,19 €	75 %	266,39 €
EP026-21-134	Impasse Jambe de Laine – 23/08/2021	138,30 €	75 %	103,73 €
EP026-21-135	Rue de la Dagonnière – 24/08/2021	563,89 €	75 %	422,92 €
	TOTAL	1 972,95 €	75 %	1 479,72 €

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIÉML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 479,72 € TTC pour les opérations de dépannages réalisées sur la période entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021 sur le réseau d'éclairage public.

5 – SIÉML – Versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public sur le parking de la salle de tennis

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Madame Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :

N°opération	Type d'intervention	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP026-21-137	Suite dépannage, remplacement du câble volé parking salle de tennis	1 289,54 €	75 %	967,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur le versement d'un fonds de concours d'un montant de 967,16 € pour le remplacement du câble volé sur le parking de la salle de tennis réalisé par le SIEMML sur le réseau d'éclairage public.

6 – SIEMML – Versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public Rue de la Dagonnière

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Madame Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

N°opération	Type d'intervention	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP026-21-130	Suite vandalisme, remplacement du câble volé Rue de la Dagonnière	3 717,79 €	75 %	2 788,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 788,34 € pour le remplacement du câble volé rue de la Dagonnière réalisé par le SIEMML sur le réseau d'éclairage public.

7 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Refacturation de la prestation de fourniture de masques

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le montant appelé par la CCVHA s'élevant à 7 892,88 € correspondant à l'achat de 4 000 masques chirurgicaux à usage unique et de 3 000 masques en tissu réutilisables.

Le montant définitif précisé dans la convention de refacturation de la prestation de fourniture de masques s'élève à 4 608,88 €.

Le montant appelé aux communes est égal à la moitié des sommes payées aux fournisseurs. Or l'aide de l'état dont bénéficie la communauté de communes est plafonnée à 0.84 centimes pour les masques jetables et 2 € pour les masques réutilisables. Ainsi, la Communauté de Communes ne refacture pas aux communes la quote-part de 50 % de la dépense non éligible à l'aide de l'état.

En outre, la refacturation à laquelle procède la communauté de communes ne tient pas compte du temps passé par l'agent de la CCVHA à gérer les stocks et à effectuer les livraisons dans les communes. Ce temps est pris en charge intégralement par la CCVHA.

Il convient donc de valider ce nouveau montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

De valider le montant de 4 608,88 € de refacturation de la prestation de fourniture de masques par la communauté de communes à la commune de Bécon les Granits,

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront pris à l'article 62876 du budget « Commune » 2021.

8 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) – Lancement de l'élaboration du programme d'actions « Mobilité » - Désignation de deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) au Comité de Pilotage

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 Mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le transfert à la CCVHA de la compétence « mobilité » telle qu'organisée par la loi LOM conformément à la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

De ce fait, depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCVHA est devenue l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son territoire, et est amenée à élaborer son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) entre 2021/2022. Ce dernier constitue un véritable outil de planification locale des actions de mobilité à destination des collectivités périurbaines et rurales.

Le PdMS va permettre de développer une politique de mobilité concertée, transversale, qui intègre les spécificités locales, s'articule avec les territoires voisins, fait l'état des lieux des actions existantes et définit les mesures prioritaires pour rendre effectif le droit à la mobilité pour tous.

Pour mener à bien cette réflexion, il est proposé à chaque commune de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) qui siègeront au Comité de Pilotage de ce projet, et qui sera par la suite élargie en Comité des partenaires avec toutes les parties prenantes de la mobilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a désigné comme suit les deux représentants de la commune de Bécon-les-Granits au Comité de Pilotage pour le projet de Plan de Mobilité Simplifié :

Titulaire : Cécile GILLARD

Suppléant : Samuel RICOU.

9 – Désignation d'un nouveau conseiller délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18 lequel permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2020,

Considérant que Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau poste de conseiller municipal délégué en charge de :

- Suivi des chantiers
- Habitat
- Plan de déplacements

Considérant que Madame le Maire souhaite donner cette délégation à Madame Cécile GILLARD ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

De créer un poste de Conseiller Délégué,

De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

10 – Commissions municipales – Modification de leur composition

Madame le Maire rappelle que, lors de la réunion d'installation du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2020, les commissions Municipales ont été constituées.

Afin de rééquilibrer le nombre de membres entre les différentes commissions, il est proposé de compléter les commissions suivantes :

Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, gestion des espaces partagés (6 membres)

Vice Président : Madame Valérie AVENEL

NADALI Florent Désiré, GUILLEMOT Marylène, DURAND Sylvie, GUIBERT Nadège, CABANETOS Christina, CLEMENT Laura

Voirie, urbanisme, Aménagement rural, Déplacements (7 membres)

Vice Président : Monsieur Samuel RICOU

BIGOT Pierre-Pascal, GICQUEL Joël, Aoustin Nicolas, RICOU Richard, GILLARD Cécile, MAUGEAIS Aline, BONHOMET Jacques, GUYOT NICOLAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la modification de la composition des Commissions Municipales comme présentées ci-dessus.

11 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

➤ **Travaux de sécurisation de voirie – Avenant N°2 au Marché Colas :**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 Janvier 2021, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux de sécurisation de voirie à l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 333 060,00 € HT.

Un avenant N°2 au marché s'avère nécessaire pour des travaux complémentaires : Rue de Cholet – reprise de trottoirs.

L'avenant N°2 au marché COLAS se présente comme suit :

	Montant HT	Variation %
Marché initial	333 060,00 €	
Avenant N°1	+ 8 523,50 €	+ 2,56 %
Avenant N°2	+ 830,40 €	+ 0,3 %
Nouveau marché	342 413,90 €	

- Travaux de sécurisation de voirie rue d'Angers et rue de Candé : marquage au sol Zone 30 - Entreprise ESVIA – devis : 1 193,40 € HT – 1 432,08 € TTC. Article 2151 du budget.
- Ronds-points d'entrée d'agglomération : réparation du wagonnet du rond-point route de la Pouëze – A2MS – Devis : 800,24 € HT – 960,29 € TTC. Article 2135 du budget.
- Cimetière : travaux de réaménagement d'emplacements – Entreprise BEAUMONT PF des Hauts d'Anjou – Devis : 8 140,67 € HT – 9 768,80 € TTC. Article 2116 du budget.

12 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Sono portable + émetteur	ELECTRONIC LOISIRS	434,08 €	523,00 €	c/2188
Mairie	Rayonnage local archives	ALTER BURO	291,00 €	349,20 €	c/2188
Mairie	5 bacs en cartons pour recyclage de masques	Mesdechetsdebureau	204,00 €	244,80 €	c/6288

13 - Affaires générales et informations diverses

- CCVHA – compétence PLU : depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou est compétente en matière de documents d'urbanisme. Dans l'attente de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, toute évolution des documents d'urbanisme communaux (modification de droit commun, déclaration de projet...) est possible pour des projets définis. Une modification du PLU de Bécon va être lancée lors du prochain conseil communautaire afin de rectifier le règlement de la zone UY (secteur à vocation d'activités) afin d'autoriser les constructions à destination d'activité de restauration pour la création d'un restaurant sur la ZA la Clercière.
- CCVHA – Compétence enfance-jeunesse : une nouvelle rencontre a été organisée le 20 septembre 2021 dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de l'offre de service enfance jeunesse sur le secteur Bécon les Granits/St Augustin des Bois. Le scénario retenu serait : accueil à Bécon les Granits le mercredi et à Saint Augustin des Bois pendant les vacances scolaires avec mise en place d'une navette et péricentre. L'étude financière et organisationnelle se poursuit pour une éventuelle mise en service en septembre 2022.

- SYCTOM : le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 septembre 2021 est présenté : dénomination, statuts et gouvernance du futur syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou « 3RD'Anjou ». A compter du 2 Janvier 2022, sont membres du Syndicat : La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (7 délégués titulaires), la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (14 délégués titulaires) et la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (9 délégués titulaires). Le règlement intérieur du syndicat précisera le fonctionnement des trois assemblées territoriales pour la CCVHA, 18 membres (titulaires et suppléants) avec minimum 1 représentant par commune.
- Ressources Humaines : la mission d'audit organisationnel des services de la commune de Bécon les Granits est terminée. Une restitution du bilan des différents ateliers et du plan d'actions sera présentée aux agents et aux élus le vendredi 8 octobre 2021 à la salle culturelle Frédéric Chopin.
- Procédure de cession de chemins ruraux : L'enquête publique se déroulera du 2 novembre au 19 novembre 2021 avec M. Jacky MASSON, Commissaire-enquêteur qui assurera deux permanences en Mairie : mardi 2 Novembre 2021 de 9 h à 11 h et vendredi 19 Novembre 2021 de 14 h à 16 h.

14- Rapports des commissions

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2021 de programmation du planning des salles et du calendrier des manifestations avec les associations est présenté : 14 associations présentes. Elles ont toutes été globalement impactées par la crise sanitaire et éprouvent des difficultés à recruter des bénévoles. Afin de relancer la dynamique associative et favoriser la cohésion entre les sections, il est proposé d'organiser un temps convivial autour d'une galette ainsi que relancer un forum des associations sur une demi-journée en juin. La nécessité de communiquer entre associations a été soulignée. Il a été rappelé que les équipements sont communaux et utilisables par tous et pour tous.
 - Badminton : suite à leur demande d'occultation d'une partie de la verrière de la salle de sports, une demande de devis auprès de sociétés spécialisées est en cours.
 - Club de judo : suite à la dissolution de l'association Kengo Judo, la section béconnaise a été reprise par le club de Pouancé. Une rencontre au lieu en mairie avec la présidente du club et le professeur de judo. La volonté du club de Pouancé est de s'investir dans la durée sur le site de Bécon les Granits afin de relancer la dynamique et la notoriété du club à la condition que des parents de Bécon les Granits s'impliquent dans l'association. Au niveau administratif, les deux sites ont été déclarés à la Fédération sous l'entité du club de Pouancé : Section A - Dojo de Pouancé et section B - Dojo « Jean René Trumeau ».
 - Commémoration du 11 Novembre : la cérémonie de commémoration est organisée en lien avec les deux directeurs d'écoles. Plusieurs animations sont prévues cette année : une séance de théâtre pour tout public le jeudi 11 novembre à 15 h à la salle culturelle Frédéric Chopin « La République des enfants du Docteur Korcak » proposée par l'association « Bécon Echanges Amitiés ». Deux séances seront également présentées aux deux écoles. Des expositions seront également installées en extérieur sur les « droits de l'enfant » et à la salle culturelle Frédéric Chopin sur les « Forces de la Liberté et sur « L'Anjou pendant la deuxième guerre mondiale ».
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Le compte-rendu de la commission du 22 septembre est présenté.
 - Semaine bleue du 4 au 10 octobre 2021 : le programme des animations organisées par la commission est présenté : ateliers cuisine, écriture, activité physique adaptée, exposition de photos réalisée par l'espace ados sur la Place de l'église, une vidéo par jour d'un résident de l'EPHAD sur le site Internet, les écoles se mettent en bleu, randonnée bleue avec les randonipèdes, temps d'informations et stands sur les services proposés aux seniors.
 - Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : Vincent BOSSE, animateur social à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou est venu présenter à la commission le fonctionnement du CIAS : la politique sociale intercommunale et les différentes actions de prévention collectives proposées sur le territoire.
 - Conseil Municipal d'Enfants : la commission a décidé de relancer de nouvelles élections. Nadège GUIBERT prend la responsabilité de ce dossier. Les élections sont fixées le 21 octobre 2021 dans chaque école. La commission a décidé de redéfinir le champ d'actions du Conseil Municipal d'enfants sur les thématiques de citoyenneté, intergénération et environnement.

- Projet avec l'espace ados : dans le cadre des futurs aménagements d'espaces partagés dans les lotissements, il est proposé de repeindre le transformateur situé dans le lotissement du Pont Besnard avec la participation de l'espace ados de Bécon les Granits. Ce projet nécessite une convention entre ENEDIS, le SIÉML et la commune de Bécon les Granits. La commission a émis un avis favorable au projet de fresque présenté par l'animateur de l'espace ados.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Le compte-rendu de la commission du 16 septembre est présenté.
 - Concours photos : il s'est déroulé du 14/06 au 01/09. 7 participants. Le jury a été très
 - Concours des Maisons Fleuries : le jury est passé le 15 juillet. 45 participants. La remise des lots est fixée le samedi 6 Novembre 2021 à 15 h à la salle culturelle Frédéric Chopin.
 - Bulletin municipal : un courrier va être adressé aux associations/écoles précisant les modalités à respecter sur le format de leur article pour le prochain bulletin municipal.
 - Décorations de Noël : les palox initialement aménagés en jardins d'expression et installés sur la Place de l'église seront décorés à chaque saison : semaine bleue, automne, pour Noël : 2 par école, 1 par l'accueil de loisirs, 1 par l'espace ados. De plus, une équipe de bénévoles s'est portée volontaire pour fabriquer des décorations de Noël en 3D.
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*
 - Sécurisation Route d'Asnières : une rencontre est prévue avec les riverains le 9 octobre 2021 sur place pour définir des mesures pour sécuriser l'accès des riverains sur cette voie en raison de la vitesse excessive des véhicules descendant la rue et le non-respect du sens interdit.
 - Rue des Tonnelles : une rencontre est prévue avec les commerçants de la zone des Tonnelles le 18 octobre 2021 afin d'échanger avec eux sur la réglementation de la circulation des véhicules pour sécuriser l'accès à cette zone.
 - Plan de déplacements : une présentation du plan d'actions du plan de déplacements communal à l'ensemble des participants aux ateliers focus-group est fixée le 5 novembre 2021 à 18 h à la salle Frédéric Chopin.
 - Travaux de sécurisation de voirie urbaine : l'inauguration de ces travaux est fixée le 19 novembre 2021 à 17 h avec une visite des 4 secteurs aménagés : avenue du Pont Gandon, parking du Rifouet, rue de Cholet et route de Villemoisan.

15 – Questions diverses

Fin de la séance à 22 h 40.